



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



AGM Audit Légal
3, avenue de Chalon - CS 70 004
Saint Marcel
71328 Chalon sur Saône Cedex
France

FONCIERE ATLAND
Société Anonyme

***Lettre de fin de travaux des commissaires aux
comptes sur le prospectus***

FONCIERE ATLAND
Société Anonyme
40, avenue George V - 75008 Paris
Ce rapport contient 3 pages



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



AGM Audit Légal
3, avenue de Chalon - CS 70 004
Saint Marcel
71328 Chalon sur Saône Cedex
France

FONCIERE ATLAND
Société Anonyme

Siège social : 40, avenue George V - 75008 Paris
Capital social : €.31.434.920

Lettre de fin de travaux des commissaires aux comptes sur le prospectus

Au Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Foncière Atland – Société Anonyme, nous vous informons que nous avons mis en œuvre, sur le prospectus comprenant le résumé, le document d'enregistrement universel et la note d'opération établie à l'occasion de l'offre au public et de l'admission des actions de la société sur le marché réglementé Euronext Paris (le « Prospectus »), les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous avons établi une lettre de fin de travaux en date du 21 novembre 2019, sans observation sur le document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 21 novembre 2019 sous le numéro D.19-0968.

Nos diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations portant sur la situation financière et les comptes figurant dans la note d'opération avec les informations financières historiques et pro forma ayant fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes et à procéder à la lecture d'ensemble du Prospectus afin de relever, parmi les autres informations, celles qui nous apparaîtraient manifestement incohérentes sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Nous avons également mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires sur les déclarations sur le fonds de roulement net et sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement, incluses respectivement aux paragraphes 3.1. et 3.2.1 de la note d'opération. Ces diligences ont été mises en œuvre selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission telle qu'exprimée dans le communiqué CNCC du 9 novembre 2005.

Cette lettre vous est adressée en application de l'article 212-15 du règlement général de l'AMF. Elle est établie aux seules fins de l'admission aux négociations sur un marché réglementé, et/ou d'une offre au public, de titres financiers de la société Foncière Atland – Société Anonyme en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus visé par l'AMF serait notifié et ne peut pas être utilisée dans un autre contexte.



FONCIERE ATLAND
Société Anonyme

Lettre de fin de travaux des commissaires aux comptes sur le prospectus
21 novembre 2019

Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige pouvant résulter de nos diligences telles que rappelées dans la présente lettre qui est soumise au droit français.

Paris La Défense, le 21 novembre 2019

Saint Marcel, le 21 novembre 2019

KPMG Audit IS

AGM Audit Légal

François Plat
Associé

Yves Llobell
Associé